

Adresse des administrateurs du département de l'Indre qui se félicitent pour les succès de la patrie dûs à l'Être suprême, lors de la séance du 27 messidor an II (15 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse des administrateurs du département de l'Indre qui se félicitent pour les succès de la patrie dûs à l'Être suprême, lors de la séance du 27 messidor an II (15 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 168;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23668_t1_0168_0000_8

Fichier pdf généré le 21/07/2021

La société populaire de Livry, département du Calvados, a célébré avec enthousiasme la fête du 20 prairial, remercie la Convention du décret qui a proclamé l'existence de l'être suprême, lui exprime sa joie d'avoir vu échapper Robespierre et Collot-d'Herbois au fer assassin, fait éclater l'intérêt qu'elle prend à la santé du brave Geffroy, et invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Livry, 21 prair. II] (2).

« Avec quel plaisir, quel enthousiasme, qu'elle satisfaction, Généreux Mandataires du Peuple, nous venons de célébrer la fête de l'Être Suprême, dont des êtres pervers et immoraux cherchoient à vous faire nier l'Existence. Eux seuls, ces vils Agens des Despotismes D'Albion et de Germanie, sont sans Dieu et sans Ame. Leurs Crimes et leur sceleratesse nous en sont de sûrs Garants. Oüi, les françois reconnoissent un être suprême, protecteur de la Convention et de la République ! il n'est qu'un Dieu qui puisse ainsi soutenir et Couronner vos Glorieux Travaux, il n'est qu'une Providence, qui puisse vous préserver si efficacement des plombs meurtriers de nos Lâches Ennemis.

Oüi. Robespierre, Collot d'herbois, oüi, tous les autres Membres du Comité de Salut Public et de la Convention Nationale ont un Dieu, un Génie Tutellaire qui veille sans cesse à leur Salut, et à Celui de la Patrie.

Ô Divin Génie, qui que tu sois, préserve les Peres du Peuple des derniers accès de la Rage de nos Tirans ! Les Republicains de Livry t'en conjurent. Engage les surtout, à rester à leur poste, jusqu'à ce que notre Bonheur soit assuré d'une manière impérissable ! ...Dis Leur, qu'avec eux la Patrie triomphera, et que sans eux peut être, c'en seroit bientôt fait. Veille aussi, Ô Genie bienfaisant, au Retablissement de la santé du Brave Geoffroy... ! Dis-lui que la Société Republic^{ne} de Livry le serre contre son sein et lui témoigne sa plus vive Reconnaissance. »

GUERCRILT (*Présid.*), DUTAILLE (*Secrét.*),
PIREL, GUEROULT (*Membres du bureau*).

L'agent national près le district de Pont-de-Vaux (3) annonce à la Convention qu'il vient d'envoyer à la trésorerie 153 marcs d'argent provenant des églises de différentes communes. Il demande un mode facile et commun à toutes les communes, pour réunir le peuple dans les cas urgents, comme celui d'incendie et autres semblables.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (4).

(1) P.V., XLI, 257.

(2) C 310, pl. 1211, p. 19.

(3) Ain.

(4) P.V., XLI, 257. Bⁱⁿ, 3 therm. (2^e suppl⁴).

Les administrateurs du département de l'Indre écrivent que c'est à l'être suprême, créateur de la liberté, que nous devons cette continuité de succès inconnue sous le régime de la tyrannie qui l'offensoit. Nos représentants, disent-ils, mènent aux combats des guerriers magnanimes, et leur donnent l'exemple du courage et de l'intrépidité.

Soyez toujours terribles envers les traîtres et les lâches, ajoutent-ils, magnifiques envers le soldat fidèle et généreux, et bientôt la terre étonnée se demandera si la France eut des ennemis.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Indre-Libre, 23 mess. II] (2).

« Citoyens Représentans.

Le voila donc encore une fois justifié de la manière la plus éclatante ce Décret immortel qui reconnait solennellement l'existence de l'Être Suprême. C'est à lui n'en doutons pas, c'est à ce Dieu créateur de la Liberté que nous devons cette continuité de succès inconnue sous le régime de la tyrannie qui l'offensait. Conduits par son intelligence, nos Représentans mènent au combat des guerriers magnanimes et leur donnent l'exemple du courage et de l'intrepidité. Quelle différence entre de pareils chefs et les despotes cruels qui livraient froidement des hommes aux glaives de leurs concurrents pour assouvir leurs odieuses passions. Là des victoires étaient des prodiges, ici une défaite serait un phénomène.

Continuez, augustes Représentans, à nous donner des loix sages.

Soyez toujours terribles envers les traîtres et les lâches, magnifiques envers le soldat fidèle et généreux, et bientôt la terre étonnée se demandera si la France eut des ennemis. »

[2 signatures illisibles].

Le district de Quingey (3) écrit que la Convention a vengé la raison et la vérité par son décret du 18 floréal. Il va envoyer le restant de l'argenterie des ci-devant églises, consistant en 255 marcs 3 onces 4 gros, et le cuivre consistant en 1216 livres et demie.

Des discours révolutionnaires ou de morale font l'entretien et l'occupation des jours décadaires : les sociétés propagent l'instruction publique.

(1) P.V., XLI, 258. Mentionné par J. Sablier, n° 1439.

(2) C 309, pl. 1201, p. 3.

(3) Doubs.